

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

14

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Editorial

▲ Le territoire urbain est aussi la propriété affective des habitants.
Ici, le quartier de Bourg (voir article "Tous héritiers, tous concernés").

Le présent numéro de Patrimoine lausannois est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Lausanne; il s'adresse donc à chacun. Ce faisant, nous souhaitons présenter l'activité du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL) et donner la possibilité à l'ensemble des habitants de la ville de mieux connaître les objectifs de l'association. C'est aussi l'occasion, pour ceux qui le désirent, de rejoindre les rangs associatifs et donner ainsi une légitimité redoublée et une force accrue à notre action.

Voilà trente ans que le MDL s'engage en faveur d'un développement harmonieux de la ville, pour la sauvegarde de bâtiments anciens et d'espaces verts, pour un urbanisme de qualité.

Le premier succès a été la sauvegarde de la maison de Villamont en 1969. Suivent alors d'autres réussites dont les résultats sont appréciés aujourd'hui encore: préservation de la promenade de Montbenon, création de la promenade Jean-Villars Gilles, sauvegarde de la baie de Dorigny, ou encore du bel ensemble de bâtiments de la rue du Midi.

Mises à part ces entreprises d'envergure, l'action de l'association s'est aussi focalisée sur de nombreuses interventions plus modestes, qui maintes fois ont abouti à des améliorations de projet par le soin apporté à divers détails. Nous vous invitons à découvrir, sur ces quelques pages, outre une présentation plus détaillée du Mouvement pour la défense de Lausanne, les motivations de son action et quelques dossiers actuels. En espérant capter votre intérêt et que pour vous aussi, Lausanne ne soit pas simplement une ville mais votre cité. ➤ Roland Wetter, président MDL

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Nous sommes

une association de **sauvegarde du patrimoine** née en 1967, indépendante de tout parti politique. MDL compte plus de mille membres intéressés par la protection du patrimoine de Lausanne et des communes avoisinantes, ainsi que par le devenir urbain de cette région. Son comité est bénévole et **pluridisciplinaire**; il est composé de femmes et d'hommes provenant de différents milieux professionnels: historien, architecte, ingénieur, juriste.

Nos buts

Sauvegarder le patrimoine de la région lausannoise, tel qu'il est constitué par ses monuments et immeubles historiques, classés ou non (aussi bien leur intérieur que leurs façades, leur toiture et leur environnement), ses ensembles, ses sites, ses zones de verdure, ses parcs et certains arbres (art. 2 des statuts).

Notre démarche

Analyse des **dossiers de mise à l'enquête publique**, concertation avec les propriétaires ou promoteurs, contact avec les autorités concernées, les auteurs de projets et les architectes.

Analyse des plans directeurs, de zone, de quartier. Nous entrons en **dialogue** avec les différentes parties pour trouver la meilleure solution, nous attribuons également des mandats à des architectes ou ingénieurs. Notre démarche se veut constructive en faveur d'un urbanisme de qualité.

Nous proposons

à tous nos membres un **journal d'information trimestriel** *Patrimoine lausannois* reflétant l'actualité des dossiers en cours et l'opinion des lecteurs. L'assemblée générale annuelle permet de présenter en détail l'activité du comité et de maintenir un dialogue direct avec les membres.



▲ Saint-François, Conservatoire de musique

Préservé de la démolition par l'action conjointe du MDL et d'autres associations de sauvegarde du patrimoine

Concrètement

Notre association utilise le droit de référendum et de recours avec parcimonie. Nous avons lancé trois référendums en trente ans. En 1975, contre le comblement du lac devant Dorigny et le parc Bourget, en 1984, concernant le plan de quartier de Saint-François sud, et en 1996, pour la sauvegarde de la campagne de l'Hermitage. Nous avons notamment contribué au maintien de la maison de Villamont, des Galeries du commerce (actuel Conservatoire de musique), de l'Ecole de Chimie. Nous avons participé en maints endroits à l'amélioration de projets d'urbanisme et d'architecture.

Vous êtes intéressé?

Pour **adhérer** au Mouvement pour la Défense de Lausanne (cotisation annuelle de 20 francs), remplissez la carte ci-jointe.



▲ Maison de Villamont, av. de Mont-Repos 3

Premier objet sauvegardé par l'action du MDL (état 1998).

Tous héritiers, tous concernés

La sauvegarde du patrimoine historique n'est pas l'affaire de quelques spécialistes mais doit intégrer la participation et l'implication des habitants de la ville pour en assurer le succès. Cet appui doit donc être recherché en toutes circonstances et favorisé par la nécessaire prise de conscience des diverses générations. La sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en effet en premier lieu leurs habitants. En vue d'assurer la participation et l'implication générale des habitants, une information générale dès l'âge scolaire doit être mise en oeuvre. L'action des associations de sauvegarde doit être favorisée et des mesures financières de nature à faciliter la conservation et la restauration du bâti doivent être prises. ● ● ●

(Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, 1987)

Lausanne in vitraux

Une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne du 9 au 24 avril 1999.

A Lausanne, plus de deux cents immeubles sont décorés de vitraux 1900!

On les trouve aussi bien dans les cages d'escalier de bâtiments privés, dans les vérandas ou à l'intérieur des appartements; dans des bâtiments publics, dans des magasins ou encore dans des hôtels.

Sensible à ce patrimoine fragile, le Service d'architecture de la Ville récupère depuis vingt ans des vitraux suite à des démolitions ou

des transformations d'immeubles. L'exposition du Forum présente un choix de pièces de la collection de la Ville.

Ces vitraux constituent un patrimoine très riche à divers titres. Ils présentent un répertoire iconographique varié. Les thèmes floraux sont privilégiés des artisans: glycines, tulipes, clématites, iris, nénuphars s'épanouissent à foison. On trouve aussi des animaux tels que vaches, oiseaux, libellules, araignées ou papillons; des paysages lacustres et champêtres, des châteaux, et bien sûr des personnages (chasseur, vendangeur, poète, figure de saint, Diane chasserresse).

Plusieurs styles sont présents dans les verrières lausannoises: le néo-gothique, le néo-baroque (architectures en trompe l'oeil, arabesques, rocailles), l'Art Nouveau floral inspiré de Paris, Bruxelles ou Nancy, l'Art Nouveau géométrique issu de Vienne.

Exposition ouverte du lundi au vendredi de 10.00 à 18.30 h. et le samedi de 9.00 à 17.00 h.

Visites guidées les mercredis à 17.30 h. et samedis à 10 h. et 16 h.

Démonstrations de verriers d'art les mercredis et samedis.

- • • *L'éducation et l'information du public afin qu'il puisse prendre des responsabilités, avoir la possibilité effective de participer à la discussion, sont requises par de très nombreux traités et chartes relatifs à la sauvegarde du patrimoine. La population est en fait généralement exclue du débat sur l'architecture qui reste du domaine de la corporation, d'où un grand isolement des architectes d'avec le public.*

Le verdict public

Pourtant l'architecture peut et doit être le miroir des rapports sociaux. Dans cette perspective de compréhension de l'architecture, c'est l'ensemble de la communauté qui est concerné par le développement de la cité. L'oeuvre de l'architecte est mise à l'épreuve de l'espace, du réel, des matériaux, de l'usage et des personnes. L'appréciation d'une maison ou d'un aménagement urbain n'appartient pas seulement à celui qui l'a conçu mais aussi à ceux qui l'utilisent et qui y sont confrontés. Chaque citoyen est dépositaire d'une part de sagesse pratique.

La ville, lieu communautaire

Le statut des oeuvres architecturales, comme aussi l'organisation de l'espace, sont l'expression de la façon dont la communauté humaine organise la vie individuelle et sociale. Espace du foyer, de la rue, du quartier, de la ville, espaces publics et privés, autant de lieux où la communauté éprouve ses divisions et ses partages, ses valeurs et ses symboles. Peuvent alors être

considérés comme patrimoine un bâtiment, un espace pour lesquels un groupe de personnes éprouve un attachement affectif, sans rapport obligé avec une valeur historique ou artistique. C'est reconnaître et prendre en compte la signification sociale d'un lieu.

Cela suppose pour tout habitant de s'impliquer dans le débat public assumant ainsi son statut de citoyen dans notre communauté urbaine qui a ses lois et ses règles de fonctionnement.

Nos responsabilités

Le respect des oeuvres du passé est une extension temporelle du respect et du soin accordé aux oeuvres humaines en général. Il signifie l'élargissement du champ dont nous avons à nous sentir tous responsables, depuis les oeuvres contemporaines jusqu'aux plus éloignées de nous dans le temps.

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne est une association qui souhaite regrouper les habitants conscients de leur responsabilité et entend faire valoir le respect non seulement des oeuvres d'art et d'histoire, mais aussi d'éléments architecturaux qui font partie de l'univers affectif des usagers du territoire urbain.

(Référence bibliographique: Sylviane Agacinski, *Philosophies et politiques de l'architecture*, édition Galilée, Paris 1992.)



▲ Rue Vuillermet 4
Toit à la Mansart, remontant selon toute vraisemblance au XVIII^e siècle (état janvier 1999)

Rue Vuillermet 2-4

Après le refus municipal d'un premier projet, à l'évidence non conforme au plan de quartier, l'étude d'une nouvelle variante de construction est en cours d'élaboration pour la rue Vuillermet 2-4. Par rapport au projet initial, celle-ci présente des améliorations sensibles sur plusieurs points, telles la toiture ou le traitement des baies de la façade sud.

Subsiste néanmoins le sentiment que ce concept retravaillé est avant tout une mise en conformité pour satisfaire les exigences minimales du règlement. Pour

notre part, nous attendons des différents protagonistes (propriétaires, services de l'Etat et de la Ville, architectes) plus que cela: il s'agit, compte tenu de l'importance du site, à proximité immédiate de la Cathédrale, de faire preuve d'excellence.

Nous en appelons dès lors à la société propriétaire, l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance) de donner à

ses architectes une marge de manoeuvre suffisante pour que le projet ne soit pas simplement acceptable, mais qu'il soit un exemple d'intégration d'une construction neuve dans un tissu historique et suscite une large approbation voire même de l'enthousiasme.



▲ Avenue Béthusy 34
Villa "La Bergerette", façade nord-ouest (Etat janvier 1999).

Béthusy 34

Un projet de construction a menacé l'an dernier les abords de la villa dite "La Bergerette", à l'avenue de Béthusy 34. Les interventions conjointes des habitants du quartier et du MDL ont permis une évolution favorable du dossier. Cette maison et son jardin sont en voie de classement comme monument historique. Construite en 1907 pour l'entrepreneur Félix

Maurer, la villa "La Bergerette" est due à l'architecte Georges Epitoux, qui y a remarquablement appliqué les principes du "Verticalismus", une forme d'Art Nouveau d'inspiration germanique.

Assise sur un exceptionnel dispositif d'accès alliant escaliers et terrasses, la villa présente en outre une rare combinaison de logement de maître et d'appartements locatifs.



▲ Le Désert, Tour du poulailler
En restauration (janvier 1999)

Le Désert

Si les efforts pour la sauvegarde de la campagne du Désert ont été soutenus, les résultats de cet engagement sont aujourd'hui bien perceptibles. Après la rénovation de la ferme, achevée l'an dernier, ce sont maintenant ses annexes qui sont en travaux. La maison de maître quant à elle est restaurée par très petites étapes, et avec un bonheur certain, par les jeunes qui l'occupent, encadrés par des professionnels.

Enfin, bonne nouvelle encore du côté des jardins: le Conseil Communal sera prochainement sollicité pour accorder un crédit destiné à une première étape de réhabilitation. Seront traités le "petit parc", le jardin potager, le grand canal, le verger, le cabinet de verdure, qui sont autant de bijoux de l'endroit. La tour du poulailler est actuellement aussi entre les mains des maîtres d'état qui sauvent ainsi définitivement de la ruine cet objet de facture assez rarissime.